



CRITERIUM FEDERAL

Règlement du niveau départemental

Le critérium fédéral est organisé au niveau départemental pour toutes les divisions Elite (Séniors et Vétérans) et Jeunes (Poussins à Juniors).

Les féminines sont autorisées à participer suivant les conditions précisées ci-dessous pour chaque catégorie.

Les règlements sportifs fédéraux en vigueur sont pris en document de référence.

Dispositions communes

Organisation générale

La compétition au niveau départemental se déroule sur 4 tours et, généralement, aux mêmes dates que les niveaux nationaux et régionaux.

Les joueurs sont placés dans des divisions D1 à Dn suivant les conditions précisées dans ce document.

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches pour toute la compétition.

Inscriptions

Tout joueur désirant participer au critérium fédéral doit être inscrit par son club sur le site fédéral (monclub.fft.com).

Les inscriptions sont possibles en début de saison et entre chaque tour.

Pour les inscriptions initiales, la date limite est fixée à 15 jours avant celle du le tour 1.

Pour les tours 2, 3 et 4, la date limite d'inscription est fixée à 10 jours avant la date de la compétition.

Composition des divisions

Au premier tour :

Les divisions sont composées en fonction du cumul des points obtenus au critérium fédéral la saison précédente, tout en respectant les accessions du quatrième tour.

Un joueur n'ayant pas participé à un tour du critérium fédéral la saison précédente sera intégré derrière le dernier joueur ayant plus de points classement que lui.

Aux tours suivants :

Les divisions sont composées en fonction du classement du tour précédent dans l'ordre suivant :

- a) Descendants de la division supérieure du tour précédent (dans l'ordre des places obtenues)
- b) Accédants à la division (montants de l'échelon inférieur du dernier tour)
- c) Les maintenus dans la division, nombre variable en fonction des montées de la division inférieure, les descendants de la division supérieure et les nouveaux inscrits.

Un nouvel engagé n'ayant pas participé à un tour du critérium fédéral la saison précédente ou la saison en cours sera intégré derrière le dernier joueur ayant plus de points classement que lui au dernier classement officiel publié. Le nombre de ces nouveaux engagés est limité à 3 par division et, une fois les 3 nouveaux placés dans la division, tout nouvel engagé sera placé dans la division inférieure à celle correspondant à son classement s'il y a encore une place disponible sinon il sera placé dans l'ordre de ses points dans la dernière division départementale.

Un nouvel engagé ayant participé à un tour du critérium fédéral la saison précédente ou la saison en cours, sera placé dans l'ordre des points classements dans la dernière division départementale.

Cas des joueurs mutés :

Article III.105 des règlements fédéraux : tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Classement des joueurs et mise en poule

Pour le premier tour, le classement des joueurs dans la division et la mise en poule sont faits suivant l'ordre de classement décroissant, et aux points licences de la 1^{ère} phase.

Pour les autres tours, le classement des joueurs dans la division et la mise en poule sont faits en fonction du résultat du tour précédent.

La constitution des poules est faite par la méthode du « serpent ». **Les joueurs d'une même association ne pourront pas se trouver dans la même poule, sauf si leur nombre est supérieur au nombre de poule.** Si 2 joueurs ou plus d'une même association se trouvent dans la même poule, les moins bien classés dans la poule devront être déplacés de manière à ce que les parties opposant ces joueurs se jouent le plus tôt possible.

Attribution des points Critérium Fédéral

Les points sont attribués aux participants à l'issue de chaque tour suivant les barèmes fixés par les règlements fédéraux (en annexe 1 du titre III – Critérium Fédéral).

Retards

Article III.110 des règlements fédéraux : A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Abandon

Article III.109 des règlements fédéraux : Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

En cas d'abandon dans une partie de poule, le joueur marque 0 points pour cette partie (pour mémoire, pour le classement en poule, une partie gagnée apporte 2 points et une partie perdue, 1 point).

Forfaits

Article III.113 des règlements fédéraux

a) *Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.*

b) *Pour un 1^{er} forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.*

Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2^e forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

Cette disposition ne s'applique pas à la nationale 1.

c) *Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.*

d) *Tout joueur exclu du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.*

Un joueur forfait non excusé au 4^{ème} tour est considéré comme exclu de la compétition et le paragraphe d) ci-dessus s'applique.

Au niveau départemental, la liste des absences à justifier dont il est question au paragraphe au b) ci-dessus est la suivante :

- Voyage scolaire,
- Service National Universel,
- Hospitalisation,
- Accident de voie publique,
- Décès d'un parent proche dans les 5 jours précédents la compétition,
- Joueur contaminé par le COVID.

Les absences doivent être signalées au responsable avant le vendredi qui précède la compétition. Au-delà de cette date un justificatif d'absence sera obligatoire pour le maintien du joueur dans la compétition. Ce justificatif devra parvenir au responsable de la compétition dans les 8 jours qui suivent celle-ci.

Les poules seront préparées le vendredi précédant la compétition et ne seront pas modifiées. Un absent sera marqué forfait dans sa poule.

CATEGORIE ELITE DEPARTEMENTALE

Organisation des divisions

La catégorie élite est composée des divisions suivantes :

- La division 1 est composée en début de saison des 16 meilleurs joueurs aux points critères de l'année précédente après sélection des régionaux,
- La division 2 est composée en début de saison des 16 meilleurs joueurs aux points critères de l'année précédente après sélection de la division 1,
- Les divisions suivantes 3 à N sont composées en début de saison des 24 meilleurs joueurs aux points critères de l'année précédente après sélection de la division supérieure. La dernière division est composée du reste des joueurs

Pour les divisions 1 et 2, la compétition débute en poules de 4 joueurs où tous les joueurs se rencontrent. Les poules sont suivies par un tableau « simple KO » de 16 (voir les règlements fédéraux, formule D de l'annexe 2 du titre III – Critérium Fédéral). Toutes les parties de classement se jouent.

Les autres divisions complètes de 24 joueurs peuvent se dérouler en deux formules suivant les conditions matérielles de l'organisation :

- Formule 1 : 4 poules de 6, puis tableau classement. A l'issue des poules :
 - Les 1^{er} et 2^{ème} se rencontrent dans un tableau de 8 à classement intégral. Au premier tour, chaque 1^{er} de poule est opposé à un 2^{ème} de poule. Les 1^{er} et 2^{ème} de la même poule ne pourront se rencontrer qu'en partie finale.
 - Les 3^{èmes} à 6^{èmes} de poule se rencontrent dans 4 tableaux de 4 joueurs à classement intégral rassemblant les 4 joueurs de la même place.
- Formule 2 : 8 poules de 3, puis tableau classement intégral

Pour la dernière division, l'organisation sportive dépendra du nombre de joueurs restant :

- Moins de 5 joueurs : poule unique de 4 joueurs avec éventuellement rétrogradation des derniers de la division supérieure pour compléter la poule,
- 5 ou 6 joueurs : poule unique,
- 7 ou 8 joueurs : les joueurs sont placés dans 2 poules de 4 suivies d'un tableau KO de 8 joueurs avec classement intégral (les premiers de poules sont qualifiés pour les ½ finales, les 2^{ème} et 3^{ème} jouent une partie de barrage et les 4^{èmes} de poules jouent les ½ finales du tableau de classement de 5 à 8).
- 9 à 12 joueurs : la formule est identique à celle des départementales 1 jeunes (voir ci-dessous),
- 13 à 16 joueurs : les joueurs sont répartis en 4 poules de 4 joueurs (éventuellement incomplètes) suivies d'un tableau KO à 16 joueurs avec classement intégral (voir les règlements fédéraux, formule D de l'annexe 2 du titre III – Critérium Fédéral).
- 17 à 24 joueurs : la formule est identique à celle des divisions de 24 joueurs avec éventuellement des poules incomplètes.

Montées et descentes

Départementale 1 :

Pour les montants de Départementale 1 en Régionale, les quotas sont fixés par la Ligue et sont communiqués avec la convocation de chaque tour.

Les descendants de Régionale sont versés automatiquement dans la Départementale 1.

Les descentes se font en fonction du nombre de descendants de la division supérieure et de l'intégration des nouveaux inscrits.

Autres divisions :

Dans les divisions complètes, les 3 premiers montent dans la division supérieure.

Pour la dernière division qui peut être incomplète, le nombre de montants dans la division supérieure est déterminé en fonction du nombre de participants :

- 5 ou 6 joueurs : 1 montant,
- 7 ou 8 joueurs : 2 montants,
- 9 à 12 joueurs : 3 montants,
- 12 joueurs et plus : 4 montants.

Les descentes se font en fonction du nombre de descendants de la division supérieure et de l'intégration des nouveaux inscrits.

Participation des féminines

Les féminines des catégories senior ou vétéran sont autorisées à évoluer dans toutes les divisions départementales, quel que soit leur nombre de points classement.

Lors de l'inscription d'une féminine, le club devra confirmer au responsable régional si la joueuse évoluera en Régionale Féminine ou en Départementale avec les garçons.

Une féminine évoluant en Départementale 1 et qualifiée pour la montée au niveau régional et devra participer au tour suivant dans la division régionale féminine. La montée en Régionale Messieurs ainsi libérée sera attribuée au joueur masculin placé immédiatement après les joueurs qualifiés.

CATEGORIES JEUNES

Organisation des divisions

Départementale 1 – Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins & Poussins

La catégorie Poussins sera organisée, s'il y a au minimum 6 joueurs ; sinon ils seront inclus dans la catégorie Benjamins.

La division Départementale 1 est composée d'un groupe de 12 (4 poules de 3 joueurs). Dans chaque poule tous les joueurs se rencontrent et sont classés de 1 à 3. Puis il est attribué, une lettre A, B, C, D à chaque poule. Les poules 1 et 2 deviennent respectivement A et B, et pour les poules 3 et 4, un tirage au sort est effectué. Il est ensuite établi un tableau en double « K.O. » dans lequel tous les participants sont placés comme suit :

- a) Le 1^{er} de chaque poule est placé en ¼ de finale (côté gagnant partie droite du tableau)
- b) Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de chaque poule disputent un 1/8 de finale en pré-tour, le vainqueur partant dans la partie droite côté gagnant, le battu partant dans la partie gauche côté perdant.

Chaque partie du tableau se déroule ensuite par élimination directe mais le perdant de chaque tour est replacé dans un « sous-tableau » ce qui permet d'obtenir un classement intégral de 1 à 12.

Départementale 2 et suivantes – Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins & Poussins

A partir de la division Départementale 2, il sera créé autant de divisions à 12 joueurs que nécessaire.

Le déroulement de l'épreuve pour ces divisions est identique à celui de la division Départementale 1.

L'organisation de la dernière division sera fonction du nombre de joueur restant :

- 4 joueurs et moins : les joueurs sont intégrés dans la division supérieure qui se déroulera en 4 poules de 4 joueurs (éventuellement incomplètes) suivies d'un tableau KO à 16 joueurs avec classement intégral (voir les règlements fédéraux, formule D de l'annexe 2 du titre III – Critérium Fédéral),
- 5 ou 6 joueurs : les joueurs sont placés dans une poule unique.
- 7 ou 8 joueurs : les joueurs sont placés dans 2 poules de 4 suivies d'un tableau KO de 8 joueurs avec classement intégral (les premiers de poules sont qualifiés pour les ½ finales, les 2^{ème} et 3^{ème} jouent une partie de barrage et les 4^{ème} de poules jouent les ½ finales du tableau de classement de 5 à 8).
- 9 à 12 joueurs : la formule est identique à celle des Départementales 1,
- 13 à 16 joueurs : les joueurs sont répartis en 4 poules de 4 joueurs (éventuellement incomplètes) suivies d'un tableau KO à 16 joueurs avec classement intégral (voir les règlements fédéraux, formule D de l'annexe 2 du titre III – Critérium Fédéral).

Montées et descentes

Départementale 1 – Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins & Poussins

Le nombre de montants de Départementale 1 en Régionale dans les catégories Benjamins à Juniors, est fixé par la Ligue.

Toutefois, une montée supplémentaire dans une catégorie est accordée au département ayant le plus grand nombre d'inscrits dans cette catégorie. Les quotas pour les montées supplémentaires ont été établis après le 4^{ème} tour de la saison dernière et sont réactualisés après chaque tour de la saison. Le nombre de montants en régionale pour chaque division sera indiqué dans la convocation du tour.

Pour la catégorie Poussin, le premier de Départementale 1 monte en Départementale 2 benjamins ou par défaut en Départementale 1 benjamin.

Les descentes se font en fonction du nombre de descendants de la division supérieure et de l'intégration des nouveaux inscrits.

Un joueur poussin évoluant en D2 benjamins et terminant en position de descendant ou dans les deux dernières places descendra automatiquement en D1 Poussins.

Départementale 2 et suivantes – Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins & Poussins :

Le nombre de montants dans la division supérieure est déterminé en fonction du nombre de participants :

- 5 ou 6 joueurs : 1 montant,
- 7 ou 8 joueurs : 2 montants,
- 9 à 12 joueurs : 3 montants,
- 13 à 16 joueurs : 4 montants.

Les descentes se font en fonction du nombre de descendants de la division supérieure et de l'intégration des nouveaux inscrits.

Participation des féminines

Les jeunes féminines sont autorisées à évoluer avec les garçons quel que soit leur nombre de points classement.


Lors de l'inscription d'une féminine, le club devra confirmer au responsable régional si la joueuse évoluera en Régionale Féminine ou en Départementale avec les garçons.

Une féminine évoluant en Départementale 1 et qualifiée pour la montée au niveau régional, devra participer le tour suivant dans sa division Régionale Féminine. La montée en Régionale Garçons ainsi libérée sera attribuée au joueur masculin placé immédiatement après les joueurs qualifiés.

En cas de refus d'évoluer dans une division régionale, la joueuse sera placée dans une division départementale de la catégorie supérieure. La division sera définie, au cas par cas, par la commission sportive.

La Commission Sportive Départementale

Coordonnées du Responsable Départemental :

Mr Yves BERNIER  : 06.28.19.50.46 – Courriel : bernier_yves@orange.fr